

ENTREPRENEUR INVEST

RAPPORT ANNUEL

ESG & CLIMAT

2025

Intégrant les informations requises au titre de l'article 29 de la loi Énergie-Climat (« décret LEC 29 »)

Exercice clos le 31 décembre 2025 | Document publié en Juin 2026

Message du Managing Partner

L'année 2025 a constitué une nouvelle étape dans le renforcement de la démarche ESG d'Entrepreneur Invest.

Depuis plus de vingt ans, Entrepreneur Invest accompagne les PME françaises dans leurs projets de développement avec la conviction qu'une création de valeur durable repose sur une gouvernance exigeante, une vision de long terme et une intégration progressive des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tout au long du cycle d'investissement.

Au cours de l'exercice 2025, Entrepreneur Invest a poursuivi le déploiement de sa stratégie ESG à l'ensemble de ses activités de capital-investissement, d'investissement immobilier et de multigestion. Cette dynamique s'est traduite par le renforcement des processus d'investissement responsable, le suivi des performances ESG des participations et la poursuite de l'accompagnement des entreprises du portefeuille dans leur trajectoire de progrès.

En 2026, Entrepreneur Invest poursuivra cette dynamique en mettant l'accent sur l'amélioration de la qualité et de la couverture des données ESG, l'approfondissement de l'analyse des risques et opportunités liés au changement climatique à l'échelle du portefeuille, ainsi que le renforcement de l'accompagnement des participations dans la création de valeur durable.

Bertrand Folliet

1. Vue d'ensemble ESG

Ensemble des stratégies (Pôle PME, Immobilier, Multigestion)	
Actifs sous gestion	908 M€
Fonds Article 8 (au total)	11 (sur 37) – détail en Annexe 2
Pôle PME	
Couverture ESG	72 % ¹
Couverture émissions carbone	52 % ²
Émissions carbones consolidées	696 666 tCO2eq

1. Nombre d'entreprises ayant répondu au questionnaire ESG 2025 / nombre d'entreprises dans lesquelles l'un des fonds d'Entrepreneur Invest est investi en direct au 31/12/2025

2. Nombre d'entreprises ayant réalisé une empreinte carbone / nombre d'entreprises ayant répondu au questionnaire ESG 2025

Faits marquants

- ✓ Entrepreneur Invest est devenu signataire des PRI
- ✓ Mise en place du Comité ESG et nomination d'un nouveau Responsable ESG
- ✓ Mise en place de critères ESG dans les variables des équipes d'investissement
- ✓ Refonte de la campagne ESG annuelle (stratégie PME)
- ✓ 1er évènement des Rencontres de l'Investissement Positif dédié à l'ESG organisé dans les locaux d'Entrepreneur Invest en Juin 2026.
- ✓ Réalisation du deuxième bilan carbone de la société de gestion

2. Notre vision de l'investissement responsable

Entrepreneur Invest considère les enjeux ESG comme des facteurs de résilience et de création de valeur à long terme.

La société de gestion a développé une approche pragmatique et proportionnée adaptée à la taille, au secteur d'activité et au niveau de maturité des entreprises financées.

Les quatre priorités ESG d'Entrepreneur Invest sont :

- Diversité et inclusion ;
- Partage de la valeur ;
- Réduction de l'empreinte environnementale ;
- Développement des compétences.

Les principales informations relatives à la démarche ESG sont mises à disposition des investisseurs au travers de la documentation réglementaire des fonds, du site internet de la société de gestion et du présent rapport annuel.

3. Gouvernance ESG

La gouvernance ESG repose sur l'implication du Directoire, du Responsable ESG et des équipes d'investissement.

Comité ESG

Le Comité ESG constitue l'instance de pilotage de la démarche ESG. Il réunit des représentants du Directoire, de la conformité, des équipes d'investissement, du middle-office et des fonctions commerciales.

Le Comité ESG s'est réuni 3 fois en 2025 et a notamment examiné :

- Les formations aux équipes aux enjeux ESG
- La préparation et l'analyse des résultats de la campagne ESG
- les principaux risques ESG

- les évolutions réglementaires

La politique de rémunération des équipes d'investissement intègre des critères qualitatifs et quantitatifs liés aux enjeux ESG.

Moyens dédiés à la démarche ESG

La démarche ESG est pilotée par un Responsable ESG dédié, sous la supervision du Directoire. Le Responsable ESG apporte son expertise technique aux travaux du Comité ESG et sensibilise régulièrement les équipes aux évolutions réglementaires et aux bonnes pratiques de marché ;

Les équipes d'investissement participent à l'analyse ESG des nouveaux investissements, au suivi annuel des participations ainsi qu'à l'identification des plans de progrès.

Entrepreneur Invest s'appuie également, lorsque les enjeux le justifient, sur des cabinets spécialisés pour la réalisation de Due Diligence ESG, d'analyses climat ou d'accompagnements thématiques.

Les collaborateurs bénéficient régulièrement de formations portant sur les évolutions réglementaires et les principales thématiques ESG.

Engagement actionnarial

Entrepreneur Invest exerce son engagement actionnarial principalement au travers de sa représentation dans les organes de gouvernance des participations, d'un dialogue régulier avec les équipes dirigeantes et du suivi des plans d'action ESG. Les modalités d'engagement sont précisées dans la Politique d'engagement actionnarial de la société de gestion.

Les dispositions relatives à la politique de vote ne sont pas applicables compte tenu de la nature majoritairement non cotée du portefeuille.

4. Intégration de l'ESG dans le cycle d'investissement

Entrepreneur Invest applique une politique d'exclusion couvrant notamment les armes controversées, le tabac, les jeux d'argent en ligne, la pornographie ainsi que les activités directement liées au charbon.

Chaque investissement fait l'objet d'une analyse ESG préalable permettant d'évaluer :

- la maturité ESG de la cible ;
- les principaux risques ESG ;
- les opportunités de création de valeur.

Cette analyse peut être renforcée par une Due Diligence ESG réalisée par un cabinet externe en fonction des enjeux identifiés.

Pendant la période de détention, Entrepreneur Invest collecte annuellement plus d'une centaine d'indicateurs ESG et accompagne les participations dans leurs démarches.

Lors des cessions, des Vendor Due Diligence ESG peuvent être réalisées lorsque pertinent.

5. Performance ESG du portefeuille (Pôle PME)

La campagne ESG annuelle permet à Entrepreneur Invest de suivre les principaux indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance de son portefeuille grâce à l'utilisation d'une plateforme dédiée (Greenscope).

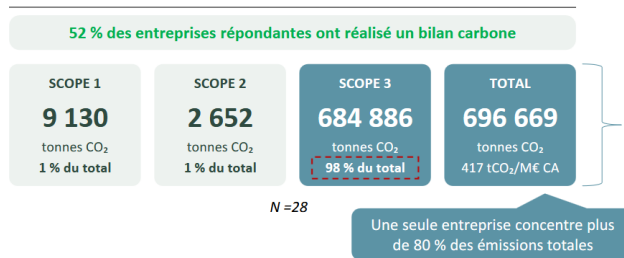
Couverture des données¹

- Effectifs : 98 %
- Émissions carbone : 52 %
- Énergie : 70 %
- Déchets : 61 %
- Accidents du travail : 78 %

1. Nombre d'entreprises du portefeuille de la stratégie PME ayant renseigné une valeur non nulle pour l'indicateur / nombre d'entreprises ayant répondu au questionnaire ESG 2025

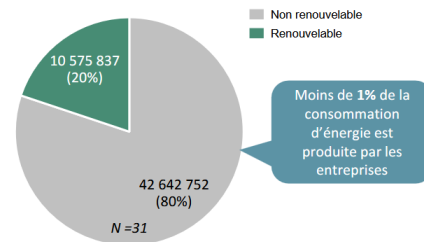
Principaux indicateurs environnementaux 2025

Empreinte carbone



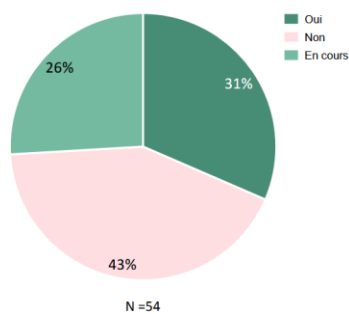
Consommation d'énergie

En kWh et en %



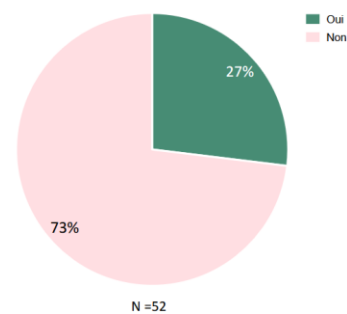
Présence d'une politique environnementale

En %

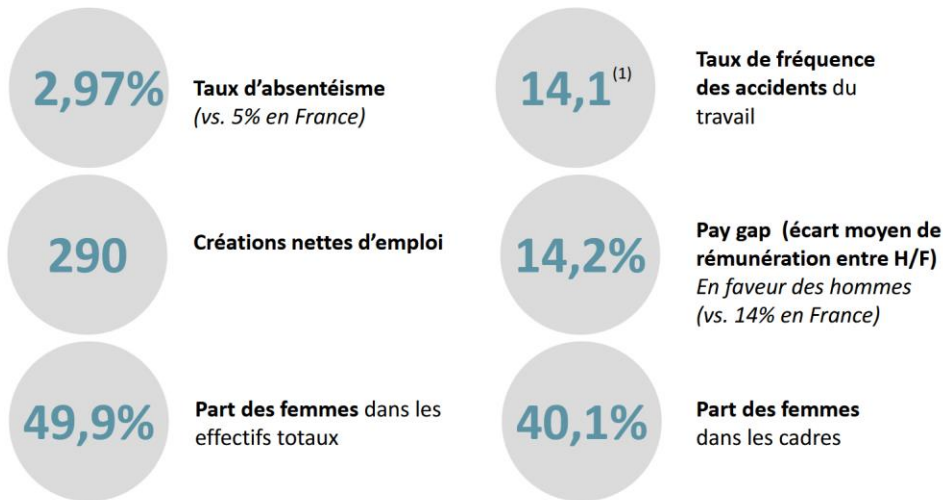


Analyse d'exposition aux risques climatiques

En %



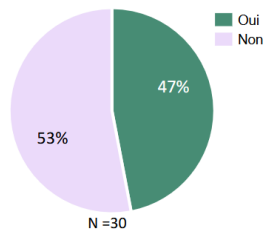
Principaux indicateurs sociaux



Principaux indicateurs de gouvernance

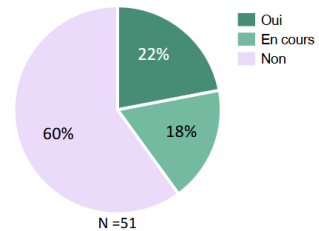
Présence d'administrateur indépendant au Board

En %



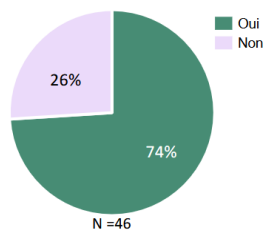
Mise en place d'une charte achat responsable

En %

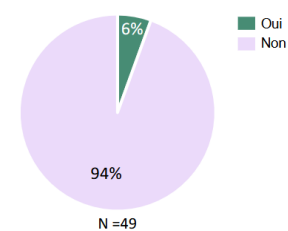


Mise en place d'un système de partage de la valeur

En %



Part d'entreprise ayant des objectifs de durabilité dans la rémunération des dirigeants – En %



6. Climat

Entrepreneur Invest identifie deux grandes catégories de risques climatiques :

Risques physiques

- Hausse des températures et vagues de chaleur (conditions de travail, productivité, refroidissement)

- Stress hydrique et sécheresses (disponibilité de l'eau, procédés industriels)
- Inondations et submersions (sites, infrastructures, logistique)
- Événements climatiques extrêmes (tempêtes, grêle, incendies, ruptures d'approvisionnement)

Risques de transition

- Renforcement des exigences réglementaires (CSRD, taxonomie, REP, CBAM, etc.)
- Hausse et volatilité des coûts de l'énergie et des matières premières
- Évolution des attentes des clients, investisseurs et consommateurs
- Émergence de nouvelles technologies et évolution des modèles économiques
- Pression concurrentielle liée à la transition bas carbone
- Accès au financement conditionné aux performances ESG

Empreinte carbone du portefeuille

- Scope 1 : 9 130 tCO₂e
- Scope 2 : 2 652 tCO₂e
- Scope 3 : 684 886 tCO₂e

Les données carbone reposent sur les informations collectées auprès des participations et couvrent environ 52 % du nombre d'entreprises répondantes au questionnaire annuel.

Compte tenu de la taille des participations, de la disponibilité encore partielle des données carbone et de la montée en maturité progressive de la démarche climat, Entrepreneur Invest n'a pas défini à ce stade de trajectoire chiffrée d'alignement avec l'Accord de Paris. La société prévoit d'évaluer cette opportunité à mesure que la couverture carbone et la qualité des données progresseront.

Les principaux risques climatiques identifiés sont pris en compte lors des analyses ESG préalables aux investissements et font l'objet d'un suivi pendant la période de détention lorsque cela est pertinent. Les secteurs présentant les expositions les plus significatives peuvent faire l'objet d'analyses complémentaires (par exemple, les campings avec des analyses réalisés sur la plateforme d'Axa Climate).

7. Biodiversité

Entrepreneur Invest adopte une approche progressive de la biodiversité, fondée sur l'identification des secteurs et activités présentant les dépendances ou impacts potentiellement les plus significatifs. Cette analyse s'appuie sur les informations collectées lors de la campagne ESG annuelle ainsi que sur le dialogue avec les participations.

Les principales dépendances potentielles du portefeuille concernent :

- l'eau
- les sols
- les ressources biologiques
- certaines matières premières

Principaux constats issus de la campagne ESG 2025 (sur 54 sociétés répondantes) :

- Sites situés en zones sensibles pour la biodiversité : 2 sociétés concernées mais n'ayant pas à date identifiées d'impact négatif sur le sujet (entreprise dans le secteur dans les soins médicaux et une dans les solutions de cybersécurité)
- Évaluation des impacts et dépendances sur la biodiversité : 3 sociétés l'ont réalisée
- Initiatives en faveur de la biodiversité : 9 sociétés ont mis en œuvre des actions concrètes et 10 ont sensibilisé leurs collaborateurs

Une réflexion complémentaire sera menée en 2026 afin de renforcer l'analyse des dépendances et impacts potentiels notamment sur les deux sociétés ayant des sites situés en zones sensibles.

8. SFDR, PAI et Taxonomie

SFDR

Au 31 décembre 2025, le portefeuille d'Entrepreneur Invest se détaille comme suit :

- Fonds Article 8 : 11
- Fonds Article 6 : 26
- Fonds Article 9 : 0

PAI

Entrepreneur Invest ne prend pas formellement en compte les principales incidences négatives (PAI) au sens de l'article 4 du règlement SFDR. Cette position s'explique notamment par la disponibilité limitée des données ESG auprès des PME financées. Toutefois, plusieurs indicateurs correspondant aux PAI font déjà l'objet d'un suivi indirect dans le cadre de la campagne ESG annuelle.

Taxonomie européenne

Entrepreneur Invest ne poursuit pas à ce jour d'objectif d'investissement aligné à la Taxonomie européenne. Les investissements réalisés concernent majoritairement des PME non soumises aux obligations de publication Taxonomie, ce qui ne permet pas aujourd'hui d'établir un indicateur robuste.

Exposition aux combustibles fossiles

Les investissements d'Entrepreneur Invest concernent principalement des PME françaises opérant dans les secteurs des services, de l'industrie, de la santé, de la technologie, de l'agroalimentaire ou de l'immobilier.

La société de gestion n'investit pas directement dans les activités d'extraction de charbon thermique et applique une politique d'exclusion couvrant notamment les activités directement liées au charbon.

Compte tenu de la nature des investissements réalisés, l'exposition directe du portefeuille aux activités liées aux combustibles fossiles est considérée comme limitée.

Cette appréciation repose principalement sur la nature des secteurs financés et sur les informations disponibles auprès des participations.

9. Perspectives 2026

Les principales priorités identifiées pour 2026 sont :

- Amélioration du taux de couverture ESG (>75%) et de couverture carbone >60%
- 100 % des nouvelles participations analysées ESG
- Poursuivre la mesure de l'empreinte carbone et renforcer l'accompagnement des participations dans la réduction de leurs émissions
- Approfondissement des travaux biodiversité
- Renforcement de l'accompagnement ESG des participations
- Amélioration de la qualité des données collectées

Annexe 1 – Correspondance Article 29

Le tableau ci-dessous établit la correspondance entre les rubriques prévues à l'article 1er, III, du décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris pour l'application de l'article 29 de la loi Énergie-Climat (« décret LEC 29 ») et les sections du présent rapport.

Décret LEC 29 (art. 1er, III)	Rubrique	Section du rapport
1° a-b	Démarche générale ESG et information des clients	Message du Managing Partner ; 2. Notre vision de l'investissement responsable
1° c	Produits Article 8/9 SFDR et part des encours intégrant l'ESG	8. SFDR, PAI et Taxonomie Annexe 2
1° d	Prise en compte de l'ESG dans l'attribution de mandats de gestion (assurance)	Non applicable — entité non assujettie
1° e	Adhésion à une charte, un code ou une initiative (PRI)	1. Vue d'ensemble ESG 3. Gouvernance ESG
2°	Moyens internes dédiés à l'ESG (ressources, formation)	3. Gouvernance ESG
3°	Gouvernance ESG : compétences des instances, rémunération, règlement intérieur	3. Gouvernance ESG
4°	Stratégie d'engagement actionnarial et politique de vote	3. Gouvernance ESG
5°	Taxonomie européenne et exposition aux combustibles fossiles	8. SFDR, PAI et Taxonomie
6°	Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris	6. Climat
7°	Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	7. Biodiversité
8° / 8° bis	Prise en compte de l'ESG dans la gestion des risques (risques physiques, de transition, biodiversité)	6. Climat 7. Biodiversité
9°	Plan d'amélioration continue pour les informations non publiées	9. Perspectives 2026

Annexe 2 – Encours Entrepreneur Invest par fonds

Catégorie	Nombre de fonds	Actifs Net (au 31/12/2025)
		542 915 102
Article 6 (SFDR)	26 €	
		365 105 168
Article 8 (SFDR)	11 €	
		908 020 270
Total	37 €	
<i>Fonds articles 8 / Total des fonds</i>	<i>29,7%</i>	<i>40,2%</i>

Fonds Entrepreneur Invest	Classification SFDR
FCPR ENTREPRENEURS & IMMOBILIER	8
FCPR ENTREPRENEURS & RENDEMENT N°8	8
FCPR ENTREPRENEURS & RENDEMENT N°9	8
FCPI ENTREPRENEURS ET INNOVATION N°3	8
FPCI ENTREPRENEURS & CROISSANCE N°4	8
FPCI ENTREPRENEURS & CROISSANCE N°5	8
FPCI TIKEHAU SELECTION 2023 PAR NWM	8
FPCI MID MARKET MONDE 2023	8
FCPR ENTREPRENEURS SELECTION SECONDAIRE	8
FCPR ENTREPRENEURS SELECTION SECONDAIRE II	8
FPCI ENTREPRENEURS OPPORTUNITES IMMOBILIERES	8